Résolution sur la situation des droits de l’homme en Turquie, notamment le cas de Selahattin Demirta et d’autres prisonniers d’ opinion

2021/2506(RSP) - 21/01/2021 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 590 voix pour, 16 contre et 75 abstentions, une résolution sur la situation des droits de l’homme en Turquie, notamment le cas de Selahattin Demirta et d’autres prisonniers d’opinion.

Le texte adopté en plénière avait été déposé en tant que résolution commune par les groupes PPE, S&D, Renew, Verts/ALE, ECR et The Left.

Depuis la mi-septembre 2020, les forces de l’ordre turques mènent des opérations de grande ampleur dans toute la Turquie, au cours desquels des dizaines de politiciens, d'activistes politiques, d'avocats et d'autres acteurs de la société civile ont été détenus sous des accusations liées au « terrorisme ». M. Selahattin Demirta, ancien membre du Parlement turc entre 2007 et 2018, ancien coprésident du parti démocratique des peuples (HDP) turc et candidat à la présidence lors des élections de 2014 et 2018, est détenu depuis plus de 4 ans pour des accusations non fondées et malgré deux arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH) en faveur de sa libération.

Condamnant le traitement réservé à M. Demirta, le Parlement a demandé sa libération immédiate et inconditionnelle et l'abandon de toutes les charges retenues contre lui. Les autorités turques devraient le laisser exercer son mandat démocratique en toute indépendance et sans menaces ni entraves.

Le Parlement a rappelé aux autorités turques que le fait de ne pas libérer M. Demirta constitue une violation directe de la Convention européenne des droits de l'homme et de son droit interne, une prolongation injustifiable de la violation des droits de M. Demirta et une violation flagrante de l'obligation de la Turquie d'appliquer les décisions de la Cour européenne des droits de l'homme. Les députés ont appelé la délégation de l'UE au Conseil de l'Europe à redoubler d'efforts pour assurer la mise en œuvre des arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme concernant la Turquie.

La Turquie devrait également :

- assurer le plein respect des dispositions de la CEDH et des décisions de la Cour européenne des droits de l'homme ;

- coopérer pleinement avec le Conseil de l'Europe au renforcement de l'État de droit, des droits des minorités, de la démocratie et des droits fondamentaux ;

- mettre fin au harcèlement judiciaire à l'encontre des défenseurs des droits de l'homme, des universitaires, des journalistes, des membres de la communauté lesbienne, gay, bisexuelle, transgenre et intersexuelle.

Enfin, la résolution a pris note de l'intention de la Turquie de tourner une nouvelle page dans ses relations avec l'UE, de sa détermination à mettre en œuvre des réformes et de son engagement total dans le

processus d'adhésion. Toutefois, le Parlement a souligné que l'amélioration et l'approfondissement des relations dépendent entièrement, entre autres, d'améliorations tangibles dans le respect des principes démocratiques, de l'État de droit et des droits fondamentaux en Turquie.